

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. ...

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with multiple columns showing train schedules between Cahors, Agen, Monsempron-Libos, Périgueux, Bordeaux, Paris, etc. Columns include departure/arrival times and service types (Omnibus, Poste mixte).

Cahors, le 8 Juillet 1873

M. Pagès-Dupont a remis à la commission du budget la note suivante :

Messieurs et chers collègues,

Une délégation s'est rendue, il y a quelques jours, au sein de votre commission pour demander la liberté temporaire du vinage, ou bien la réduction du droit sur les alcools employés au vinage.

Quelque temps auparavant, une sorte de ligue se formait dans le commerce parisien, pour demander également la liberté du vinage, c'est-à-dire le droit d'ajouter à certains vins la quantité d'alcool qui leur est nécessaire quand ils sont dépourvus de toute qualité, et qu'ils ne peuvent supporter les voyages et être livrés à la consommation sans une manipulation préparatoire.

On a cherché et on cherchera encore à vous apitoyer sur la situation de quelques départements où il existe un stock si considérable de vins, que les propriétaires, ne trouvant preneurs à aucun prix, se voient forcés de livrer leur dernière récolte à la chaudière. Comment viner, dit-on, quand il faut subir un impôt de 156 fr. ? On vous prie donc de réduire bien vite cet impôt à zéro, ou à 25 fr. (ce qui est à peu près la même chose) en introduisant un amendement dans le budget de 1876 que l'Assemblée nationale va voter sous peu de jours.

Permettez-moi de protester contre ces sollicitations, au nom des départements qui produisent de véritables vins, c'est-à-dire des vins naturels, et notamment au nom du département du Lot que j'ai l'honneur de représenter et qui serait cruellement atteint par une mesure tout à la fois contraire aux intérêts du Trésor, à la santé publique et à la protection de la viticulture réelle.

Il y a là une question capitale pour les départements qui n'ont pas besoin de recourir aux procédés de l'alcoolisation, et qui par conséquent verraient la libre concurrence confisquée à leur détriment pour favoriser des viticulteurs de date récente. Ces derniers ont consacré à la vigne depuis vingt ou vingt-cinq ans un grand nombre de terres jusque-là utilisées pour d'autres cultures; et presque toujours, ils ne récoltent que des vins défectueux, ne pouvant se suffire à eux-mêmes sans une addition importante d'alcool. Faut-il sacrifier les anciens viticulteurs à ces nouveaux venus, qui ne cessent de remplir les Chambres du bruit de leurs injustes revendications ?

A l'origine, le vin n'était alcoolisé par les propriétaires qu'à la condition de payer les taxes. A partir de 1814 jusqu'en 1852, la loi a accordé la franchise du vinage. Cet abus fut dénoncé à la commission d'enquête de 1851, et un décret du 17 mars 1852, faisant ce que l'Assemblée législative n'avait pas eu le temps de réaliser, abolit la franchise du vinage, mais la maintint au profit de sept départements du Midi. En 1864 le Corps législatif revint sur ce qui avait été décidé en 1852, et supprima la franchise du vinage pour tout le monde.

A plusieurs reprises, les intéressés se sont efforcés de faire prévaloir de nouveau ce régime exceptionnel, soit par voie de pétition, soit par la présentation d'amendements dans la discussion des diverses lois de finances. Ils n'ont pas réussi. Je ne puis admettre qu'ils soient plus heureux dans leur tentative actuelle.

Au mois d'août 1872, l'Assemblée nationale s'est déjà prononcée sur ces prétentions, inspirées par des préoccupations particulières. Elle n'a pas permis qu'un privilège exorbitant fût substitué au droit commun. Le ministre des finances de cette époque, l'excellent et regrettable M. de Goulard, s'était d'abord laissé toucher par les plaintes des départements qui poursuivaient, avec une obstination infatigable, la concession du vinage au prix de 25 fr. Il avait fini, sous le coup des obsessions dont il était l'objet, par présenter un projet de loi, où satisfaction était donnée aux réclamants. La commission du budget repoussa la concession, et M. de Goulard, mieux éclairé, renonça formellement à soutenir son propre projet, lequel fut repris par quelques-uns de nos collègues, qui, nommés par des départements où l'alcool de grains et de betterave est fabriqué sur une très-grande échelle, s'inspiraient bien légitimement des vœux de leurs électeurs pour le débit facile de cette marchandise. Une majorité considérable (406 voix contre 109) donna raison à la commission.

Les arguments que je soumis à l'Assemblée le 1er août 1872, sont les mêmes que j'invoque aujourd'hui, dans une situation identique. Si mes adversaires ne se sont pas laissés rebuter par la défaite qu'ils ont subie, je suis non moins résolu qu'eux à me maintenir sur le terrain où je me suis placé. Je viens donc vous rappeler les considérations suivantes :

La vigne est cultivée par cinquante départements environ. Or, sept départements seulement trouveraient un avantage dans le vinage facultatif. Les vrais viticulteurs veulent la libre concurrence. Est-ce que la libre concurrence existerait s'il y avait d'un côté des producteurs de vins naturels, et de l'autre côté, des producteurs

jouissant d'une sorte de prime d'encouragement pour l'alcoolisation ?

Malgré le paiement des droits, la fortune territoriale a plus que triplé dans le seul département de l'Hérault. J'aurais pu dire que sur certains points elle avait presque décuplé. Les départements qui produisent des vins naturels seraient très-heureux de jouir de la même prospérité.

Le vin fortement viné n'est pas du vin proprement dit. C'est un mélange d'alcool de betterave ou d'alcool de grain et de mauvais vin; et, à ce mélange, les débitants des grandes villes ne manquent pas d'ajouter une bonne quantité d'eau, ce qui donne une boisson malsaine, quoique l'Académie de médecine (qui n'est point la Faculté de médecine, mais bien une réunion de chimistes, de pharmaciens, de vétérinaires, de médecins et d'herboristes) ait mis douze séances à décider le contraire. Personne n'ignore que tous les alcools résultant de matières autres que le vin, contiennent une huile morbide qu'il est indispensable de retrancher et qu'on dégage très-difficilement. Le simple bon sens, aidé de la moindre observation dans les quartiers populaires où les vins alcoolisés se consomment principalement, suffit pour indiquer les dangers du vinage. Qui ne voit combien ces périls s'agrandiraient si la liberté du vinage succédait à une réglementation légitime ?

Enfin les intérêts du Trésor sont conformes à ceux de la viticulture sérieuse et à ceux de la santé publique. Quand la France a besoin de toutes ses ressources, et que nous sommes chaque jour à la recherche de nouveaux impôts, est-il permis d'enlever au budget des recettes les nombreux millions qui lui viennent de l'alcoolisation ?

Le commerce honnête et loyal, suivant l'expression de notre collègue, M. Bocher, dans la séance du 1er septembre 1871, ne demande pas la liberté du vinage qui est, au contraire, le thème favori du commerce frauduleux, attendu que presque tous les vins alcoolisés sont destinés, après leur entrée dans les villes, à être coupés et dédoublés, c'est-à-dire qu'avec une pièce de vin alcoolisé on fait deux pièces de vin, grâce à une nouvelle adjonction d'eau et d'alcool.

En résumé, Messieurs et chers Collègues, on cherche à affranchir du droit sur l'alcool les producteurs de vins qui ont besoin d'alcool, au préjudice de ceux qui n'en ont pas besoin et que l'on ruinerait. Le résultat de cette exemption serait de corriger par la loi ou plutôt de bouleverser les conditions naturelles et géographiques de la production, en rompant, sans aucun motif et tout à fait violemment, l'équilibre commercial

et agricole. Vous ne pouvez pas le vouloir, vous ne pouvez pas le proposer.

A. PAGÈS DUPONT, Député du Lot.

Nous touchons au moment où la question de la dissolution de l'Assemblée nationale devra être abordée. Elle est intimement liée à la question du scrutin de liste ou du scrutin d'arrondissement pour les élections de la Chambre des députés. Si le scrutin de liste est écarté, le ministère, qui est partisan du scrutin d'arrondissement, appuiera indirectement la dissolution; mais si au contraire le scrutin de liste triomphait, une modification ministérielle serait probable, et alors la dissolution pourrait bien n'avoir lieu que l'an prochain. Il est incontestable que la politique va se réveiller, et que les points les plus délicats seront discutés dans le courant du mois actuel. Nous croyons que le scrutin de liste, mitigé par la division des grands départements en circonscriptions nommant quatre ou cinq députés maximum, continue à avoir de grandes chances de succès. M. Buffet accepterait-il cette transaction?.... On en doute.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 6 juillet soir.

Les bruits, répandus hier à la Bourse, de prétendues difficultés avec la Prusse et d'une prétendue demande de rappel de M. Gontaut-Biron, sont dénués de fondement. Ces bruits s'expliquent, d'ailleurs, dans une certaine mesure par les récents articles de certaines feuilles allemandes ainsi que par l'inquiétude générale qu'excite le spectacle d'une Allemagne aussi forte à côté d'une Europe aussi désorganisée. Il est bien à craindre de les voir persister plus ou moins tant que la situation générale n'aura pas changé; mais il est bien certain qu'ils ne sont justifiés, pour le moment, par aucun acte diplomatique et que rien, jusqu'ici, ne fait prévoir de prochaines complications. Il y a même tout lieu de croire que le parti qui nous poursuit avec tant d'acharnement de l'autre côté du Rhin a momentanément fait relâche et attend le résultat de nos futures élections générales avec l'espoir d'y trouver un prétexte favorable à l'accomplissement de ses visées ambitieuses.

Le conseil des ministres s'est réuni à midi et demi. On pense qu'il s'est occupé principalement de la question de crédit à demander à l'Assemblée pour les inondés. Le chiffre de ce crédit n'est pas encore fixé. On attend les informations demandées sur ce point aux préfets.

Dans les régions gouvernementales on ne semble pas croire la dissolution possible pour cette année.

Des notabilités de la gauche disent que celle-ci demanderait l'abrogation de la loi supprimant les

élections partielles, si la dissolution n'était pas votée prochainement; mais on ne considère pas généralement ce bruit comme bien sérieux.

Les députés républicains des départements inondés sont allés aujourd'hui rendre visite au maréchal de Mac-Mahon. Ils lui ont exprimé le regret de n'avoir pas été prévenus de la démarche faite hier auprès de lui par leurs collègues monarchistes, sans quoi ils n'auraient pas hésité à se joindre à eux.

On remarque beaucoup, dans les cercles parlementaires, que ni le *Siccle*, ni la *République française* ne mentionnent ce matin le banquet des 400 républicains tenu chez Ragache et le discours qu'y a prononcé Louis Blanc.

Le groupe Lavergne a décidé qu'il n'y avait pas lieu de fixer dès aujourd'hui la date de la dissolution et qu'il verrait après le vote des lois constitutionnelles et de la loi électorale. Au fond, le groupe Lavergne est à peu près unanime à subordonner, comme le centre droit, son adhésion à la dissolution au vote préalable du scrutin d'arrondissement.

On assure que le rapport général du budget sera déposé samedi prochain.

La *République* annonce ce matin que M. Gambetta n'accepte pas la provocation de M. Granier de Cassagnac père, en ajoutant que M. Gambetta a d'autres charges et d'autres devoirs envers son parti, envers la France et la République.

La réélection de M. Floquet comme président du conseil municipal de Paris est très sévèrement appréciée par les républicains modérés.

Des avis particuliers de Madrid démentent que le gouvernement espagnol ait sollicité l'intervention des puissances contre les carlistes, mais ajoutent que le gouvernement allemand a fait entendre à nos voisins de l'autre côté des Pyrénées qu'il verrait avec plaisir qu'une demande de ce genre lui fût adressée.

On assure, au dernier moment, que la gauche est décidée à présenter une proposition fixant la dissolution au mois d'octobre, mais cette nouvelle ne doit être accueillie qu'avec réserve, car l'échec de cette proposition serait assuré d'avance.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Si nous parlons, avec une froideur qui approche de l'incrédulité, des alliances que nous pourrions trouver en Europe, c'est parce que nous nous ne voudrions pas voir la France retomber dans les chimères si cruellement punies de 1870. Au moment où fut déclarée cette guerre coupable et à jamais maudite qui nous a coûté ce que l'on sait, l'aveugle pouvoir que nous subissions encore se flattait d'avoir l'alliance de l'Italie qu'il avait tour à tour servie et trahie, de l'Autriche qui pouvait désirer la revanche de 1866, des Etats allemands du Sud qui se sentaient menacés par l'annexion, et même de la Russie qui faisait des politesses banales à notre ambassadeur.

Rien n'était vérité, tout était mensonge. On l'a vu par les faits; mais il est bon, pour l'instruction et l'édification de la majorité des Français, il est utile et salutaire de rappeler ces faits et d'y puiser des leçons. Nous venons d'achever la lecture d'un livre qui est un résumé lumineux de cette triste époque de nos annales; c'est l'*Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, par M. Albert Sorel, qui était attaché à la délégation des affaires étrangères à Tours. Il n'y a pas à inventer l'histoire, et, par conséquent, les faits qu'expose l'auteur étaient connus; mais ils sont groupés avec beaucoup d'art, racontés avec beaucoup de clarté, concentrés avec beaucoup de discernement, et tous ceux qui ont traversé ces temps cruels et qui ont été mêlés lisent ce livre avec un intérêt non interrompu. Nous aurons toutefois des réserves à faire, et nous les ferons. Ainsi nous trouvons que M. Sorel est absolument injuste envers Paris et envers le gouvernement qui siégeait à Paris. On voit bien qu'il était à Tours, et on dirait qu'il y est encore. Nous aurons occasion de revenir sur ce point.

Nous passons sur les circonstances qui précédèrent et amenèrent la guerre, sur cette candidature d'un prince prussien au trône d'Espagne qui tomba comme un faux coup de foudre sur le gouvernement impérial et sur ce peuple que Goethe a appelé le plus spirituel de la terre et le plus ignorant en géographie. Cette affaire Hohenzollern était un secret de comédie; nous nous rappelons que nous en avons nous-mêmes parlé ici, dans ce journal, bien longtemps avant qu'elle vint surprendre ce gouvernement endormi et ce public ébahi; mais c'était dans le temps où on s'amusait et où on disait, comme dans l'ancienne Grèce:

« A demain, les affaires sérieuses. » Il arriva, ce lendemain; elles arrivèrent ces affaires sérieuses. Et dans quel état étions-nous? Comme le dit l'auteur du livre dont nous parlons: « Il faut considérer que le pouvoir était aux mains d'esprits incertains et de politiques médiocres infatués de leur génie; que le jugement de ces hommes était faussé; que l'éducation critique, l'habitude de comparer les faits, manquaient à tout ce monde; que le souci de sa gloire propre se colorait pour chacun des apparences du devoir... Les ministres dirigeants croyaient à leurs collègues comme ils croyaient à eux-mêmes; le duc de Grammont tenait le maréchal Le Bœuf pour un grand homme de guerre; le maréchal Le Bœuf tenait le duc de Grammont pour un grand diplomate; l'empereur rêvait, et le conseil, respectueux du secret diplomatique et des mystères de la stratégie aurait cru faire injure à ces grands hommes d'Etat en demandant à l'un de visiter ses arsenaux, à l'autre d'examiner ses traités. » Hélas! des arsenaux, on a vu ce qu'il y en avait; des traités, il y en avait encore moins. Tout était subordonné au succès. Les chances que l'on pouvait avoir de trouver l'assistance de l'Autriche et de l'Italie dépendaient de la rapidité de nos opérations militaires; elles avaient pour base l'entrée immédiate des troupes françaises dans les Etats du sud de l'Allemagne. Malheureusement, ce fut le contraire qui arriva; ce furent les autres qui entrèrent en France. Comme le dit encore M. Sorel: « M. de Grammont comptait sur l'entrée des troupes françaises dans le sud de l'Allemagne pour décider l'Italie et l'Autriche à s'allier à la France. Le maréchal Le Bœuf avait compté sur l'alliance de l'Italie et de l'Autriche pour faciliter aux troupes françaises l'entrée du sud de l'Allemagne. Le général Lebrun déclara, avant le 24 juillet, qu'il ne nous était pas possible de passer le Rhin sans le secours de l'Autriche, qu'il fallait l'attendre ou se résigner à laisser venir les armées prussiennes.... Les stratèges avaient compté sur les alliances pour organiser la victoire; les diplomates comptaient sur la victoire pour organiser les alliances. »

Quelle admirable entrée en campagne! D'ailleurs, quand même ce plan aurait été réalisé sur l'heure, est-il sûr qu'il eût produit les résultats qu'on en attendait? Nous ne le croyons pas. Dès que l'Autriche aurait voulu agir contre l'Allemagne, ses provinces allemandes auraient gravité vers leur point d'attraction, vers l'unité germanique. L'Autriche le comprend, et c'est pourquoi, dans la dernière crise, il y a seulement quelques semaines, elle s'est abstenue de toute observation et de toute velléité de médiation.

Nous sommes décidés à ne pas nourrir le public d'illusions; c'est trop cher. On avait compté, en 1870, sur les Etats du Sud, et on voudra bien nous rendre cette justice que nous avons toujours combattu de nos humbles efforts cette dangereuse méprise. Or, quel est le roi qui, au nom de tous les princes allemands, est allé à Versailles offrir au roi de Prusse la couronne de l'empire et l'acclamer le premier dans la galerie des Glaces? Le roi de Bavière. Avons-nous donc à ce point perdu la mémoire de cette bataille épique qui fut appelée la bataille des peuples, celle de Leipzig? Là aussi on avait incorporé le roi de Saxe et l'armée saxonne dans l'armée française, et, au plus fort de la mêlée, les Saxons se retournèrent et firent feu avec les Allemands sur les Français, en abandonnant leur roi resté seul fidèle. Près de soixante ans après, sur le champ de bataille de Sedan, M. de Bismarck, sur une table de campagne, en plein air, fit apporter de la bière, et, en triquant avec des Anglais et des Américains qui suivaient l'état-major, leur dit: « Ma plus grande joie, c'est que la bataille d'aujourd'hui a été gagnée principalement par des Bavares, des Wurtembourgeois et des Saxons. C'est l'Allemagne. »

L'Allemagne était déjà faite en 1870, et ce fut une coupable erreur de ne pas le comprendre. Mais, quand même l'Autriche aurait voulu prendre parti pour nous, l'aurait-elle pu? Nous répondons: non! Et pour cette raison: c'est qu'il y avait sur elle un veto, celui de l'empereur de Russie.

JOHN LEMOINNE.

Français.

Un souverain qui a abdiqué depuis tantôt vingt-sept ans appartient presque à l'histoire ancienne dans notre Europe, si agitée par les inquiétudes du présent qu'elle en devient oubliée du passé. Toutefois, si l'on se demande

en France ce qu'a pu bien être cet empereur Ferdinand qui vient de mourir à Prague; si l'on enregistre son décès aux faits divers avec la plus parfaite indifférence, il n'en a pas été de même en Autriche. Il est étonnant de voir combien, à chaque occasion solennelle, le sentiment dynastique se réveille chez ces populations éprouvées par tant de secousses et que tant d'influences, soit étrangères, soit, hélas! indigènes et locales, travaillent à détacher de leurs souverains. Ne nous laissons pas de le répéter, parce que c'est pour la France une grande leçon: si l'Autriche survit aux catastrophes qui ont rempli les vingt-cinq dernières années de son histoire, si elle se tient debout, encore forte et redoutable, en face des ennemis déclarés ou des amis peu sincères qui rêvent sa dissolution, elle le doit à l'attachement séculaire de ses populations pour une dynastie dont la plupart des membres ont, il faut le dire bien haut, répandu autour d'eux des bienfaits qui expliquent l'affection des peuples.

L'empereur Ferdinand en est lui-même un exemple. Ce ne fut point un homme éminent, et lorsque le vaisseau fut battu par la tempête, il comprit lui-même que ses forces ne suffisaient point à tenir le gouvernail, et il abdiqua en faveur de son neveu, l'empereur actuel. Mais s'il ne fut point un grand politique, il fut un honnête homme, un souverain bien intentionné et bienfaisant. On l'a appelé Ferdinand-le-Bon (*der Gütige*), et ce surnom populaire l'a suivi dans sa retraite; c'est sous ce titre, qui rappelle une existence semée de bonnes œuvres, que ses peuples pleurent aujourd'hui sa mémoire. En dépit de l'opposition des Tchèques à la cour de Vienne, ils étaient fiers que leur vieille capitale, que leur splendide palais du Hradjin servissent d'asile à l'empereur retiré de la vie publique. Ils rappelaient que c'était le dernier roi couronné dans l'antique cathédrale de Prague, et on ne laissait pas oublier ce titre de Ferdinand V, qu'il avait pris comme roi de Bohême, tandis qu'il était pour l'Autriche l'empereur Ferdinand I^{er}. Aussi sa mort a été pour la Bohême un événement, et aux témoignages de fidélité dynastique donnés à la maison de Habsbourg se sont joints les regrets de n'avoir point encore vu le souverain actuel de l'empire sceller, par la cérémonie du couronnement à Prague, les liens qui l'unissent à la Bohême.

L'empereur Ferdinand était né le 19 avril 1793. C'était le fils aîné de l'empereur François I^{er} et de sa seconde femme, Marie-Thérèse de Naples. D'une santé faible, il vécut dans la retraite, tenu loin des affaires par une sorte de susceptibilité ombrageuse de son père. Il ne sortit de ce demi-jour qu'en de rares circonstances, telles que la terrible inondation du Danube en 1830; il fut alors la providence de la ville de Vienne, dont plusieurs faubourgs subirent de terribles atteintes du fléau. Cette même année, son père le fit couronner roi de Hongrie.

Ferdinand I^{er} monta sur le trône en 1835. D'un caractère timide et surtout peu novateur, il laissa la direction politique de l'empire aux mains de trois hommes: l'archiduc Louis, le prince de Metternich et le comte Kolowrat. Son intervention, toujours paternelle et bienfaisante, n'agissait en quelque sorte qu'en des cas isolés; dans les affaires générales il subsistait, sans y rien changer, la tradition du système de compression cher au prince de Metternich. Il personnifiait assez bien le régime politique de l'Autriche d'alors: un despotisme exercé par des mains honnêtes, et tempéré par un reste de bienveillance à l'égard des individus. Un tel système pouvait durer tant que de violentes secousses ne viendraient pas ébranler le pays, mais il éternait à la fois les forces du pouvoir et celles de la nation. Tous furent pris au dépourvu par la secousse de 1848: le pouvoir qui ne sut rien prévenir, et les peuples qui ne surent rien fonder de durable.

L'abdication de Ferdinand I^{er} ne lui fut point imposée et résulta de sa libre volonté. Le 2 décembre 1848, au matin, lorsque tous les dignitaires présents à Olmütz furent convoqués à l'archevêché, bien peu se doutaient de ce qu'ils allaient entendre. La porte s'ouvrit et l'empereur annonça avec calme que son neveu prenait sa place. Le soir même Ferdinand prenait la route de Prague, et depuis rien ne trahit en lui le moindre regret d'être rentré dans la vie privée. Il sentait qu'il était plutôt fait pour le demi-jour d'une existence princière que pour le gouvernement.

Avec lui est mort le dernier roi de Bohême. Puisse ce regret, exprimé à Prague par les organes de toute nuance, être le prélude d'un compromis qui termine la longue lutte des patriotes tchèques et du parti allemand.

Informations

On commence à se préoccuper assez vivement les débats auxquels donnera lieu la discussion de la loi électorale.

On pense que la discussion portera à peu près exclusivement sur la question du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement, et sur les divers systèmes mixtes qui pourraient s'y rattacher.

La discussion en troisième lecture de la loi sur l'enseignement supérieur ne paraît pas devoir être bien longue.

On assure que les gauches se borneront à des déclarations de principes et des réserves qui seront formulées à la tribune par M. Jules Simon.

Le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, a prononcé récemment, à l'occasion de l'inauguration d'une académie militaire à Alger, un discours dont le ton et l'esprit sont également dignes d'éloges. Le général y donna d'excellents conseils à l'armée, qui doit, dit-il, donner constamment l'exemple de toutes les vertus civiques; à cette armée qui est bien aujourd'hui la représentation la plus haute et la plus complète de la nation, le sanctuaire des sentiments élevés qui l'animent, la garantie des libertés vraies aussi bien que des principes qui sont les bases de tout état social, la sauvegarde de son indépendance, de son intégrité et de son avenir. « Cette définition du rôle de l'armée est parfaite de tous points.

Le général Chanzy n'a pas moins raison quand il dit que, pour mettre l'armée en mesure de remplir cette mission sacrée, il faut « développer dans tous ses rangs le goût du travail intellectuel, qui seul peut assurer à chacun de nous les connaissances nécessaires à l'accomplissement des devoirs de sa position, et à tous l'instruction indispensable pour justifier la noble ambition dont doivent être animés ceux qui ont l'honneur de porter l'uniforme et de servir leur pays. »

Un banquet radical a eu lieu pour fêter l'anniversaire de Garibaldi. Parmi les assistants se trouvaient MM. Louis Blanc, Madier de Montjan, Peyrat, Barodet, Edouard Lockroy, Laurent-Pichat, Ordinaire, Turigny, Naquet, etc., etc.

Au dessert, M. Louis Blanc a pris la parole. Le commencement de son discours a été consacré à l'éloge du rôle joué par Garibaldi dans l'affaire qui s'est terminée par lui par la rencontre d'Aspromonte. Puis l'orateur, tournant court, à propos de rien, comme on dit vulgairement, s'est mis tout à coup à faire le procès à la politique adoptée par la gauche, et à prendre M. Laboulaye à parti.

L'Angleterre ayant rappelé à M. Louis Blanc la réception qui y fut faite à Garibaldi, l'orateur est revenu à son héros et a terminé son discours.

M. Louis Blanc, on le voit, ne néglige aucune occasion de manifester son hostilité contre la direction imprimée à l'heure présente aux affaires du parti républicain.

Chronique locale et méridionale.

M. le ministre de la guerre, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, a envoyé à tous les généraux commandant les corps, la dépêche suivante:

Paris, le 27 juin 1875.

Tous les soldats appartenant aux communes inondées recevront, immédiatement, un congé de trois mois. Comme leurs familles ne peuvent leur envoyer de l'argent, ils recevront l'indemnité de route.

Sur la demande motivée de MM. les préfets, j'autorise les commandants des corps d'armée à accorder des sursis de trois mois aux militaires de la prochaine classe et appartenant aux communes inondées. Les généraux en chef ne rendront compte, en temps utile, par états nominatifs, pour chaque département.

Le Journal officiel contient un arrêté du ministère de l'instruction publique relatif à la

formation d'une liste des livres en usage dans les lycées, les écoles normales primaires et les écoles primaires publiques.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire contenant les instructions qu'ils devront transmettre aux maires au sujet des élections au conseil des prud'hommes.

Par décret du 24 juin, M. Langlois, capitaine de gendarmerie à Bayeux a été nommé chef d'escadron à Cahors, en remplacement de M. Deboissy, retraité.

MAIRIE DE CAHORS.

Souscriptions pour les inondés.

Cinquième liste.

MM. Cayla Gervais marchand de fer 40 fr.; M^e Raynaud, 5 fr.; M^{me} Verdier née Thierry 5 fr.; Bousy agent-voyer communal 5 fr.; Noël ex-greffier 10 fr.; Tourette architecte, 40 fr.; Maîtres surveillants et élèves de l'institution Valette, 55 fr. 75; M^{me} de Fontenilles, 400 fr.; M^{me} de Régagnac, 30 fr.; Baron de Roussy 50 fr.; Izarn Fontanet 50 fr.; Monseigneur 500 fr.; Déruppé vicaire général 50 fr.; Soulié chanoine 50 fr.; Gausserès chan. honoraire 50 fr.; La-Bouisse id. 5 fr.; Devèze secrét. général de l'évêché 40 francs. Supérieur des Petits-Carmes 200 francs. Carmelites de Cahors, 50 fr.; Dames des SS. Coeurs, dites James Blanches, 62 fr.; Mlle Deilhès, 2 fr. Sommes recueillies à domicile par MM. les délégués du conseil municipal jusqu'à ce jour, 4,894 fr. 05.

On nous écrit de Girac :

La première souscription faite dans la commune de Girac, en faveur des inondés du Midi, a produit 83 fr. 65 c., que M. le maire a recueillis en se rendant à chaque domicile et qu'il a versés chez le Receveur municipal de Bretenoux. Une seconde quête qui se fera dimanche, 10 juillet, promet aussi d'être fructueuse.

ORPHÉON DE CAHORS

Obéissant à la généreuse impulsion que ressent aujourd'hui toute la France, l'Orphéon de Cahors a donné, mardi soir, un concert au profit des inondés du Sud-Ouest. Le programme était des plus attrayants, et cependant le public n'a pas répondu à cet appel. La plupart des loges étaient inoccupées; on ne comptait aux premières que de rares spectateurs; le parterre lui-même était à moitié vide. Nous le regrettons, car jamais meilleure occasion n'avait été offerte au public cadurcien de satisfaire son goût pour la saine musique et d'apporter en même temps un modeste soulagement à d'effroyables misères, à d'immenses désastres. Nous devons, par tous les moyens, affirmer cette solidarité, cette fraternité qui unit tous les membres de la grande famille française, et ne pas contempler d'un œil sec les malheurs qui frappent les contrées voisines. L'égoïsme est le pire de tous les vices; sachons faire les sacrifices nécessaires pour soulager ceux qui souffrent, surtout quand nous n'avons pas souffert.

A plus forte raison devons-nous nous montrer généreux quand, à la pure jouissance que procure la charité, vient se joindre, comme avant-hier, le plaisir d'un charmant spectacle. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que dans cette soirée nos jeunes chanteurs se sont surpassés.

Parlons d'abord des chœurs chantés par l'Orphéon. Les deux tyroliennes des Pyrénées et du Périgord ont été bien exécutées, mais nous n'aimons guère les tyroliennes. Ces tours de force peuvent plaire chez un chanteur habitué à tirer parti de sa voix comme un flûtiste de son instrument; mais quand il s'agit de masses chorales, nous voulons plus de simplicité et d'ampleur. C'est là notre sentiment particulier; ajoutons qu'on ne doit y voir aucune intention de critique. Nous avons écouté les tyroliennes avec plaisir; c'est avec émotion que nous avons entendu la *Saint-Hubert* et l'*Invocation*. Dans le chœur des Chasseurs surtout, quand de toutes ces poitrines s'échappait avec énergie le cri : *Sonnez à perdre haleine*, on ne pouvait s'empêcher d'être touché par cette mâle harmonie. Notre Orphéon a fait depuis un an de grands et incontestables progrès; il a acquis aujourd'hui cet ensemble et ce sentiment des nuances indispensables pour une bonne exécution des chœurs. Il a prouvé mardi soir que les nombreuses médailles que porte la bannière ont été bien gagnées et nous en félicitons sincèrement et nos chanteurs et leur habile et dévoué Directeur.

Dans les romances, mélodies et couplets qu'ils ont chantés, MM. Rollès, Pezet, Willer, Cubaynes, etc., ont mérité par le charme et la pureté de leur voix, par leur science du chant les applaudissements de tous les spectateurs. Nous féliciterons plus particulièrement l'orphéoniste qui a chanté avec une voix émue et pénétrante les charmants couplets des *Mousque-*

taires de la Reine. Impossible de rendre avec plus de sentiment la touchante mélodie d'Ambroise Thomas. Nous avons cependant une observation à faire. Nos orphéonistes chantent bien, mais ils ne savent pas se tenir en scène. Nous ne leur demandons pas de faire comme font des acteurs, mais il faut sur une scène plus d'animation que dans un salon et un peu plus d'entrain ne leur nuirait pas. Ceci ne s'applique, bien entendu, qu'aux chanteurs isolés, et ce petit défaut ne les a pas empêchés d'être applaudis et rappelés comme ils le méritaient.

Nous ne pouvons oublier aussi M^{me} Combes qui accompagnait nos jeunes artistes avec le talent qu'on lui connaît et le comique qui a dit deux chansonnettes avec beaucoup de verve. Mais ces chansonnettes n'étaient pas trop bien choisies, et le rire des spectateurs, comme le jeu du chanteur était un peu forcé.

Dans l'intervalle qui séparait les deux parties du programme, quelques dames ont fait une quête; elle a produit 150 francs, qui joints à la recette permettront d'envoyer aux inondés une somme de trois cents francs.

C'est une bonne soirée pour l'art et pour la charité.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le jeudi 2 septembre 1875.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Le service anniversaire de la mort de Mgr Bonamie, archevêque de Calcédoine, a eu lieu ce matin, dans la chapelle des Petits-Carmes de Cahors, au milieu d'un grand concours de fidèles. Une partie du chapitre de la Cathédrale y était représentée, ainsi que plusieurs membres du clergé des paroisses.

On sait que ce vénérable pontife avait été supérieur général de la Compagnie du Sacré-Cœur.

La musique de l'établissement a fait entendre, pendant le cours de la cérémonie, des morceaux funèbres.

L'absoute a été faite par Mgr Doumerc, ancien évêque de Juliolopolis.

La foire du 1^{er} juillet n'a pas été belle à cause des grands travaux de la moisson et la coupe des foins dans les campagnes. 350 paires de bœufs seulement ont été amenés en foire; il s'en est vendu quelques paires à raison de 700 à 1,000 fr. la paire, suivant l'espèce; les gras destinés à la boucherie se sont vendus de 35 à 40 francs les 50 kil. poids vif. 14 chevaux, 8 mulets, 12 ânes, 260 petits cochons, vendus de 15 à 70 fr. la pièce, suivant grosseur; les gras vendus 60 fr. les 50 kil. poids vif. 800 moutons ou brebis qui se sont vendus en partie de 15 à 40 fr. la pièce; les gras destinés à la boucherie se sont vendus de 70 à 75 c. le kil. poids vif. Il s'est fait très-peu d'affaires. Aucun vol ni accident n'a été constaté.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bulletin Vinicole

Perpignan (Pyrénées-Orientales), 28 juin.

Les transactions continuent à être d'une nullité désespérante, malgré les bas prix de la marchandise et les concessions consenties par les propriétaires. On estime qu'aux vendanges prochaines, notre stock sera encore de 600,000 hectolitres, à moins qu'on se décide à envoyer à la chaudière les vins faibles et douteux.

Nos vignes sont toujours très belles et la végétation suit une marche régulière de très bon augure.

Trèbe, (Aude), 1^{er} juillet,

Depuis le mois dernier, le cours des vins a subi encore une baisse considérable (2 à 3 fr. par hectolitre) qui n'est pas, cependant, acceptée par tous les propriétaires; une partie veut attendre, pour vendre, des temps meilleurs. Il n'y a que ceux qui ont des besoins urgents, ou qui craignent pour la conservation de leurs vins, qui cèdent aux prix de 6 à dix fr. par hectolitre qu'on leur offre, et encore il n'y a pas beaucoup d'acheteurs. L'état des vignes

continue à faire espérer une récolte, en général abondante. Cependant on se plaint dans beaucoup de communes des environs, des ravages qu'y fait le gribouri, et on estime la perte à la moitié de la récolte, qui sera encore amoindrie des suites de la dernière inondation (du 23 juin).

Beaune, 30 juin.

Depuis une dizaine de jours, nous subissons un temps froid et pluvieux, peu favorable à la vigne. Il nous est arrivé à la suite de violents orages, provoqués par les fortes chaleurs de la fin de mai et du commencement de juin.

Ces brusques variations de température, jointes à une croissance trop rapide de la vigne ont déjà produit bien des dégâts. Dans la côte de Beaune et à Dijon, les vigneron signalent des vers qui rongent les raisins, des écrivains par bandes nombreuses, la jaunisse des feuilles, un état maladif de la vigne, plutôt dans les terrains frais et marneux que dans les terres rouges et sèches.

Beaucoup de propriétaires s'effrayaient déjà de la cherté croissante des tonneaux neufs à livrer; mais les dommages existants les ont déjà guéris, sans doute, de cette préoccupation, et amené la baisse sur les fûts de toute sorte.

LES VIGNES INONDÉES.

Combien d'hectares de vignes ont été submergés, et combien emportés, par la désastreuse inondation du 23 juin? C'est ce que l'on ne sait pas encore exactement. Il n'est pas douteux que le mal est grand, et que, malheureusement, il a ruiné quelques villages et nombre de viticulteurs. C'est là ce qu'il y a de cruel, dans les ravages causés par ces fléaux passagers : de deux champs qui se touchent, l'un n'existe plus, pendant que l'autre étale le luxe de sa végétation plus belle et de ses fruits de sève débordants. C'est, hélas! le sort de ce monde, où partout la misère coudoie l'opulence.

Il ne faut cependant pas s'exagérer l'étendue des pertes viticoles qui viennent d'être faites. Sans doute, les vignes, où se sont établis des courants rapides, ont tout perdu, et leur sol et leurs souches; mais très-peu sont dans ce cas. En effet bien que l'on méconnaisse, ou que l'on oublie aujourd'hui, le précepte de Virgile — *la vigne aime les coteaux ouverts* — et que l'on ait planté beaucoup de plaines et de vallées les vignes, en général, se trouvent placées à des niveaux plus élevés que ceux qui peuvent être atteints par les grands courants des rivières débordées. Il est donc plus que probable qu'un très petit nombre d'hectares a été entièrement détruit, et que le plus grand nombre, la presque totalité, a été seulement submergé.

Quel pourra être le résultat de cette submersion? Il est bon de ne pas se faire d'illusion à cet endroit.

Nous croyons que, pour le moment, la récolte des vignes inondées, n'aura aucunement souffert du bain froid et bourbeux qu'elles ont pris, là surtout où la retraite des eaux s'est faite par un ciel couvert, dont les ondées ont lavé les jeunes grappes à leur sortie du bain. Il en eût été tout autrement si l'inondation fût venue en août ou septembre, comme l'an dernier, atteignant des raisins mûrs ou demi-mûrs. Mais à l'époque où nous sommes, et dans la région chaude visitée par le fléau, les fruits étaient noués et développés; ils n'ont que peu ou point souffert de l'inondation, pour le moment du moins. La récolte n'en sera pas diminuée.

Mais n'en souffriront-ils pas bientôt? Nous craignons, surtout si de fortes chaleurs succèdent aux jours froids et pluvieux d'où nous ne sommes pas encore sortis, que l'oidium se déclare avec une grande force dans les vignes submergées. Aussi, nous permettrons-nous de conseiller aux viticulteurs, de leur appliquer un fort soufrage, avant tout autre soin, et dès qu'il sera possible de pénétrer dans les vignes submergées. Nous pensons aussi qu'il sera bon de les soumettre à un vigoureux rognage, d'abord pour les délivrer d'un excès de végétation et pour les mieux ensoleiller et y faire circuler l'air, ensuite afin de refouler la sève sur les fruits. Toutefois, cette opération ne serait faite qu'après celle du soufrage.

Quelques viticulteurs ont déjà parlé de l'effet possible des inondations, comme moyen de destruction du phylloxera, dans les vignes submergées. Nous n'osons pas partager leur confiance sur ce point. Sans doute beaucoup seront noyés; mais de là à une complète destruction, il y a loin, bien loin, qu'on ne s'y trompe pas. Ne sait-on pas que la submersion n'a pas réussi partout, et qu'elle a échoué notamment dans les *palus* de la Gironde?

(Moniteur vinicole.)

Dernières nouvelles

Versailles, 7 juillet 1875, 5 h. 1/2 du soir.

Le débat sur la loi des pouvoirs publics, a commencé par un discours de M. Marcou, l'un des radicaux extrêmes de l'Assemblée, qui a fait une critique acerbe de la Constitution du 25 février. D'après M. Marcou, la Constitution du 25 février a établi un pouvoir exécutif trop fort qui peut, à un moment donné, entreprendre un coup d'Etat. Ce pouvoir exécutif équivaldrait à une véritable royauté.

M. Buffet, ministre de l'intérieur, répond à M. Marcou: Il établit qu'il aurait fallu critiquer la Constitution pendant la discussion qui a précédé le 25 février; aujourd'hui cela n'est pas possible, la Constitution étant actuellement irrévocable.

La permanence des Assemblées, demandée par M. Marcou, est attaquée par le ministre de l'intérieur. Il combat toute hypothèse d'un coup d'Etat, non-seulement pour aujourd'hui avec un homme tel que M. le maréchal Mac-Mahon, mais aussi pour l'avenir. La garantie vraie contre les coups d'Etat, c'est de donner à un pays une constitution qui ne soit pas trop en désaccord avec ses traditions.

Dans la suite de son discours, M. Buffet expose des principes politiques, dont vous reproduirez certainement l'expression éloquentes et très applaudie.

Le système de M. Marcou, résumé dans un amendement à l'article 1^{er}, est repoussé par 604 voix contre 25.

M. de Belcastel propose que la loi en discussion ordonne des prières publiques au début de chaque session. Son amendement est adopté par 341 voix contre 262.

M. Dufaure prononce un excellent discours pour que les deux chambres ne puissent se réunir de leur propre mouvement, que si cette réunion est réclamée par la moitié des députés et des sénateurs. Il n'admet pas, ainsi que le voudrait la commission, que le chiffre du tiers soit suffisant.

M. Laboulaye dit, au nom de la commission, que le tiers lui eut paru préférable, mais qu'il accepte la moitié afin que l'existence de la République soit sanctionnée par un plus grand nombre de votants.

Une immense majorité se prononce pour le système de M. Dufaure.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 8 juillet, 9 h. 45 m.

L'Assemblée a terminé hier la loi sur les pouvoirs publics. Elle a décidé de passer à la troisième lecture par 526 voix contre 93.

M. le duc de Larocheoucauld avait proposé de confier au Maréchal seul le droit, de déclarer la guerre; grande agitation pendant ce discours. L'Assemblée a repoussé cette proposition par 425 voix contre 163, et a voté la rédaction de la commission portant en principe que le président de la République ne peut pas déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres.

Tous les journaux contiennent de grands éloges sur le discours de M. Buffet.

Bourse de Paris.

Paris, 8 juillet 1875.

Rente 3 p. %	63,95
— 4 1/2 p. %	95,00
— 5 p. %	104,30

DEPARTEMENT DU LOT.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Commune de St-Cernin.

Publication du plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire numéro 2, de St-Cernin à St-Martin.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de St-Cernin donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire numéro 2, de Saint-Cernin à Saint-Martin, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du onze juillet au dix-huit du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invités à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de St-Cernin, le six juillet mil huit cent soixante-quinze.

Le Maire,
PUECH.

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en

50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 1 (3 JUILLET 1875).

Congrès de l'industrie minière : Session de Saint-Etienne. — L'enseignement supérieur en Amérique : I. L'Université de Michigan. — Le transformisme en Allemagne, par M. O. Schmidt. — Académie des sciences de Paris.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 1 (3 JUILLET 1875).

M. Athanase Coquerel : Les églises et l'esprit. — La république parthénopéenne; la reine Marie-Caroline, par M. Paul Gaffarel. — Corot, sa vie et ses œuvres, par M. Charlet Bigot. — L'enseignement des jésuites. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, six mois 42 fr. Un an 20 fr. Départements, six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 32.

Texte : L'enseignement supérieur. — Par Thalès. — Etienne Moret (suite). — L'école normale (1^{re} partie). — Par M. Francisque Sarcey. — Rabelais. — Documents nouveaux : sa radiation comme médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon. — Par M.

Jules Troubat. — Souvenirs de Constantinople. — Derviches tourneurs et Derviches hurlants. — Par M. Adolphe Bitard. — Les Taurs d'arbres. — Les Bostriches. — Par E. D. — Singulière exposition à Londres. — Par A. T.

Gravures : Paris !... — La rue d'Allemagne à la Villette. — Tableau de M. de Vuillefroy. — D'après une photographie de la maison Goupil et Co. — Bostriche imprimeur. — Bostriche graveur. — Le Bostriche. — Galeries creusées par le bostriche graveur dans l'écorce du sapin. — Le Bostriche. — Galeries creusées par le bostriche imprimeur dans l'écorce du pin.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

LA NATURE

Revue des Sciences

Bureaux, 17, Place de l'École de Médecine, Paris.

La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Sommaire du n° 109. — 3 Juillet 1875.

Les mammifères du Thibet oriental (suite), par E. Oustalet. — Thermomètre pour mesurer la température du fond de la mer. — Appareil pour l'analyse industrielle des gaz, par J. Salleron. — Le chemin de fer des Andes, par Giraudière. — L'histoire naturelle au Salon, par J. Bertillon. — Expédition anglaise du lac Nyassa. — De quelques reptiles d'Australie (fin), par le Dr E. Sauvage. — Chronique. — Bibliographie. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Nouveaux appareils américains.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1688. — 3 Juillet 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris par M. Philibert Audebrand. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Nos gravures : Les inondations dans le Midi; — L'incendie de Dublin; — Réconciliation de l'église Sainte-Maguelonne (Hérault); — La Terre-de-Peu; — Revue financière de la semaine. — Chronique du Sport. — Souvenirs de Corot. — Revue comique du mois, par Bertall. — Faits divers. — Revue littéraire. — Le sculpteur Barye.

Gravures : Les inondations : Agen, aspect de la place Saint-Antoine le 25 juin au matin; — Toulouse, le pont Saint-Pierre emporté par les eaux; — Le coin des allées Bonaparte (Saint-Cyprien), après l'inondation. — Le point Saint-Michel; — Saint-Cyprien : démolition, au moyen de l'artillerie, de maisons menaçant ruine, après l'inondation. — L'incendie de Dublin (Irlande) : la populace se gorge de liqueurs enflammées qui coulent dans les ruisseaux. — La réconciliation de l'église Sainte-Maguelonne (Hérault) (4 gravures). — Revue comique du mois, par Bertall (8 gravures). — Le cap Froward (extrémité méridionale de la Patagonie); — Un campement d'ichthyophages (Patagonie). — Barye. — Echech. — Rébus.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines. Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

Très incessamment Ouverture du Grand Café Tivoli

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 5 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 42 millions — Primes en portefeuille : 45 millions

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE per M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac.

Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très-bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

A VENDRE

UNE VOITURE

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

Glacière Cadurcienne

GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

A CÉDER

pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Burg, Paris.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ETUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve COSSE, à Lalbenque.

ETABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

A l'Établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 mai au 15 septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire, PARIS, 23, boulevard Montmartre.

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.